



**SPORT ÉTUDIANT
RICHELIEU**

CHAMPIONNAT RÉGIONAL MINI-BASKET



VOLET COMPÉTITIF ET PARTICIPATIF

COLLÈGE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

ET

É.S. ST-JEAN BAPTISTE

13 - 14 MARS 2010

CHAMPIONNAT RÉGIONAL

MINI-BASKET

Compétitif :

13 et 14 mars 2010
Collège Notre-Dame-de-Lourdes
É.S. St-Jean Baptiste
Longueuil



Participatif :

13 et 14 mars 2010
Collège Notre-Dame-de-Lourdes
É.S. St-Jean Baptiste
Longueuil

Responsable :

Maude Poulin Lemieux, coordonnatrice des activités –
secteur primaire
maude_poulinlemieux@csmv.qc.ca
450-463-4055 poste 104

Coût :

190,00 \$ par équipe

Horaire :

Une copie de l'horaire sera transmise aux équipes
inscrites à compter du 8 mars 2010.

Réglementation :

Vous pouvez vous procurer la réglementation spécifique
du mini-basket via notre site internet : www.arser.qc.ca

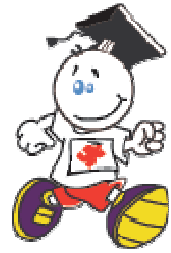
Inscription :

Remplir le formulaire d'inscription et nous le retourner
avant le **25 février 2010 à 16h00**

1) Admissibilité d'un élève

| | |
|-----------|--------------------------------|
| Catégorie | Âge pour la saison 2009 – 2010 |
|-----------|--------------------------------|

| | |
|-----------|---|
| Moustique | Tout élève du primaire né entre le 1 ^{er} octobre 1996 et le 30 septembre 2000 |
|-----------|---|



2) Admissibilité d'une équipe

Les équipes devront respecter le principe de l'entité école

3) Catégorie

Toutes équipes évoluant dans une catégorie compétitive de niveau AA dans sa commission scolaire ne pourront participer au régional dans la catégorie participation (niveau A et B), cependant une équipe évoluant dans une catégorie participation pourra s'inscrire dans une catégorie supérieure lors du championnat.

3.1 Catégorie compétition (niveau AA)

Un maximum de huit équipes par catégorie (sexe)

3.2 Catégorie participation

Illimité

4) Championnat scolaire Provincial

Veillez prendre note que le championnat scolaire provincial de mini-basket est malheureusement annulé dû au désistement du comité organisateur. Le championnat devait avoir lieu à l'é.s. Félix Leclerc les 26-27-28 mars 2010.

5) Arbitrage

L'arbitrage sera effectué par des étudiants joueurs de calibre supérieur et quelques arbitres fédérés de la ligue de mini-basket de la commission scolaire Marie-Victorin.

6) Esprit sportif

Un des objectifs de ce tournoi est d'encourager les élèves à démontrer par leur conduite l'intégration de certaines règles d'éthique sportive.

7) Entraîneur (nouveau règlement)

L'entraîneur ne doit pas s'adresser directement au marqueur. Pour toute question en lien avec la table des marqueurs l'entraîneur devra s'adresser au responsable de plateau. Il doit aussi rester vis-à-vis sa zone d'équipe pendant le match.

8) Encadrement

Chaque équipe devra être accompagnée par un adulte (18 ans et plus).

9) Vestiaires

Tous les participants devront se munir d'un cadenas afin d'éviter le vol dans les vestiaires. Les joueurs peuvent apporter leurs effets personnels sur les plateaux.

10) Spectateurs

Les parents, amis et partisans doivent utiliser les endroits prévus à cette fin.

Nous serons strictes sur les excès de comportement et nous inviterons les spectateurs contrevenants à quitter les lieux.

11) Vol, vandalisme

Toute école dont certains athlètes se sont adonnés à des actes de vandalisme devra rembourser les coûts de réparation ou de remplacement. Toute personne surprise à s'adonner à des actes de vandalisme sera automatiquement suspendue.

12) Propreté

Partout dans le gymnase, de même qu'aux bancs d'équipe, sont disposées des corbeilles à papier et des poubelles, que nous vous prions d'utiliser. Il est interdit de boire ou de manger dans le gymnase.

13) Récompenses

Il y aura une cérémonie protocolaire après chaque finale pour remettre les bannières et médailles aux trois premières équipes dans le gymnase centrale.

14) Modalités d'inscription

Pour inscrire une ou des équipes, veuillez remplir le formulaire placé en annexe **25 février 2010 à 16hrs** et nous le retourner par courriel ou télécopieur.

Courriel : maude_poulinlemieux@csmv.qc.ca

Fax : 450-463-4229

Tel : 450-463-4055 poste 104

****Veuillez prendre note que toute équipe qui se désistara :**

- 1) avant la date limite d'inscription
 - ✓ des frais de 25% du montant seront retenus;
- 2) après la date limite d'inscription
 - ✓ des frais de 50% du montant seront retenus;
- 3) absence au championnat
 - ✓ des frais de 100% du montant seront retenus ou facturés.

